

Communauté de Communes
CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

Délibération n° 2017-165 en date du 28 JUIN 2017
Portant création d'un poste de chargé de mission « eau et milieux
aquatiques »

L'an Deux Mille Dix Sept, le vingt huit juin à 17 heures, le Conseil de la Communauté de Communes de Chénérailles Auzances Bellegarde Haut Pays Marchois, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire aux Ateliers de la Mines de Lavaveix les Mines, sous la présidence de Monsieur Pierre DESARMENIEN, Président.

Date de convocation du Conseil 21/06/2017

Nombre de conseillers en exercice : 61		
Présents : 46	Votants : 54	POUR : 54
Pouvoir : 8	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 7	Exprimés : 54	

Présents : MM. DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, BIGOURET, SIMONET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX, PERRIER S, ROBIN, ROBBY, LE CORRE, FERRIER, JOUANDEAU, RIBIERE, POULAIN, VERDIER, LONGCHAMBON, RAVEL, DELEGLISE, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, PERRIER F, ALLEYRAT, MONTEIL, SAINT-ANDRE, PAYARD, AGABRIEL, JARY, PEYRAUD, LUQUET, ALHERITIERE, MEANARD, FONTVIELLE, CHEFDEVILLE, TURPINAT, PINLON, BRUNET M, BARBAUD, SIDOUX, DECHAUD, CHAUMETON, GIRAUD-LAJOIE, JOUENNE, WELZER.

Pouvoirs : MM. DESCLOUX à NOVAIS, SIMON à PERRIER S, PEROCHE à ROBBY, BOYER à LE CORRE, BRUNET A à SIMONET, LAVAUD à DESARMENIEN, SCHMIDT à JARY, SEBENNE à BARBAUD,

Excusés : MM. JOULOT, RAILLARD, PLAS, D'HULSTER, MATHIEU, TOURNAUD, GENDRAUD.

Secrétaire de séance : Monsieur Christian ALLEYRAT

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur René ROULLAND, Vice-Président en charge du dossier GEMAPI.

Il précise que la compétence GEMAPI est obligatoire à compter du 1er janvier 2018.

Par conséquent, il y a lieu de recruter un chargé de mission « Eau et milieux aquatiques ».

Cet agent aura pour mission principale la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, ainsi que le pilotage du projet de contrat de gestion de la ressource en eau « Cher amont ».

Il indique que compte tenu de la technicité du poste, il est souhaitable de recruter une personne ayant déjà une expérience similaire dans ce domaine.

Monsieur le Vice-Président informe le Conseil Communautaire que ce poste sera financé à hauteur de 80 % par l'Agence de l'Eau pour le financement de la Mission « Cher Amont », pour une durée de 3 ans.

Accusé de réception en préfecture
023-242300127-20170809-2017-165-DE
Date de télétransmission : 09/08/2017
Date de réception préfecture : 09/08/2017

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De créer un poste de chargé de mission « Eau et Milieux Aquatiques » à temps complet, à compter du 28 octobre 2017.
- Charger Monsieur le Président d'établir la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Creuse et de nommer l'agent sur ce poste.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 9 AOÛT 2017
Pour copie conforme, le 9 AOÛT 2017

Pour Le Président,
Le Vice-Président délégué

Patrice MORANCAIS

